



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Activites immobilieres

Question écrite n° 60147

Texte de la question

M Jean Valleix M le ministre du budget de bien vouloir lui preciser qui, du vendeur ou de l'acquireur, est le redevable legal de la TVA lorsque l'acquisition a pour objet un volume immateriel a construire, situe a l'aplomb d'un terrain acquis sous le regime de la TVA

Texte de la réponse

Reponse. - La question posee, qui semble concerner un cas particulier, ne comporte pas les elements qui permettraient d'y repondre precisement. L'indication du nom et de l'adresse de la personne concernee ou la fourniture d'un dossier detaille seraient donc necessaires.

Données clés

Auteur : [M. Valleix Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60147

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juillet 1992, page 3233